

Procès-verbal
Du conseil de pôle de Guadeloupe
Du 18 avril 2018

Un conseil de pôle de Guadeloupe s'est tenu dans la salle de réunion de la Faculté de Médecine située sur le Campus de Fouillole- le mercredi 18 avril 2018, sous la présidence du Professeur Alex MERIL, vice-président du pôle.

Collègue des Enseignants-chercheurs

Professeurs des universités

- Monsieur Michel GEOFFROY
- Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

Maitres de Conférences

- Madame Laura Line CASSIN
- Monsieur Claude HERTOUGH
- Monsieur Jimmy NAGAU

Collège du personnel BIATSS

- Monsieur Frédéric GERARDIN
- Monsieur Bruno HARAL

Collègues des étudiants

- Madame Keiza AGAPE
- Monsieur James LARROUY

Collège des personnalités extérieures

- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire,
- Madame Josiane GATIBELZA, représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre,
- Madame Lisiane KECLARD, représentante de l'Organisme de recherche INSERM.

Etaient représentés :

- Monsieur le professeur Eustase JANKY a donné procuration à Monsieur le professeur Michel GEOFFROY

- Monsieur Henri NAGAPIN, représentant de la CCI des îles de Guadeloupe, est représenté par Madame Laura CASSIN

Invités

Monsieur Jean-Len LEETICE, Chargé de mission des affaires relatives à la formation continue,

Madame Françoise HANSS, Directrice de la formation continue,

Monsieur Emmanuel BIABIANY, Vice-président Etudiant, pôle Guadeloupe,

Monsieur Aurélien AMORIN, Région Guadeloupe.

Il est 08h45, le quorum est atteint, le Vice-président du pôle Guadeloupe ouvre la séance et poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

Propos liminaires

A. Affaires institutionnelles

a. Approbation du PV du 27 février 2018

b. Charges de missions polaires

c. Commission des statuts du pôle Guadeloupe

d. Conventions

B. Campagne d'ATER 2018

C. Affaires financières

a. BR1-2018

b. Achat d'un véhicule de service

c. Projet d'avenant CPO (2015-2018)

D. Affaires pédagogiques et de vie universitaire

a. Campagne FSDIE- Campagne 2018

b. Ouverture des formations en formation continue

c. Vie étudiante

d. Règlement intérieur de l'EVEA

E. Affaires – Commission de recherche

F. Questions diverses

Parcoursup

Renouvellement du contrat d'un professeur invité en SJE.

Propos liminaires

Le Vice-président commence en saluant la performance de Madame Sarra Gaspard, Professeure de chimie à l'Université des Antilles, lauréate d'un prix à Cuba, sur ses travaux de recherche sur le chlordécone et les sargasses.

Elle est actuellement invitée sur Paris et il espère que tous ces problèmes sociétaux seront résolus.

Il dit que cela démontre qu'au niveau du pôle Guadeloupe, la recherche occupe tous les champs.

Il poursuit par ses rencontres :

- Avec les responsables des composantes en difficultés, à savoir le DPLSH, l'UFR STAPS.
- Les politiques et les élus locaux, le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, les députés et les sénateurs de la Guadeloupe, sauf monsieur Théophile et le maire de la ville de Saint-Claude qui souhaite que l'Université respecte sa parole, pour densifier le campus du Camp Jacob,
- Le Président de la Communauté d'agglomération, Cap Excellence, avec lequel, les échanges furent positifs. Un partenariat est possible pour la signature d'un contrat d'objectifs de projets pour le pôle Guadeloupe.

Il revient enfin sur la situation de l'UFR STAPS, un comité de suivi est mis en place afin de suivre l'état d'avancée des mesures.

Le pôle Guadeloupe assure une couverture administrative, pour compenser l'absence de la RAF, des efforts sont faits pour une plus grande mutualisation des salles de cours du campus de fouillole et des équipements de l'amphi Recherche en termes de matériel audio-visuels, wifi, prises de courant sont installés.

Puis, le **vice-président étudiant** intervient pour remercier le Vice-président de l'autoriser désormais à participer au conseil polaire.

A. Affaires institutionnelles

1. Approbation du PV du 27 février 2018

Le Vice-président invite aux conseillers à émettre leurs remarques sur ce projet de procès-verbal.

Les fautes d'orthographe sont relevées aux pages 3, 6,5,10,11.

Les propos de Madame Gatibelza page 7 :

« Madame Gatibelza signale que le recours à la location longue durée reste proscrit sauf pour les véhicules hybrides et électriques, »
sont retirés du procès-verbal.

Ce projet n'appelant plus de remarques, le vice-président le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|---|----------------------------------|----|
| <i>Le procès-verbal du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité des votants moyennant les correctifs.</i> | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 1 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 13 |

2. Charges de missions polaires

Le vice-président présente les deux lettres de missions polaires concernant l'une les affaires juridiques et l'autre la préfiguratrice du campus du camp jacob.

Madame Keclard demande que la lettre de mission polaire aux affaires juridiques soit plus détaillée sur son rôle et ses missions.

Le vice-président répond que le pôle à adapter la lettre de mission d'établissement aux missions du pôle.

Monsieur Alice complète les missions de ce chargé de mission polaire sur le contrôle de la légalité de tous les actes soumis au conseil polaire. Les membres du conseil polaire acceptent ce rajout.

Pour ce qui est de la lettre de mission de la préfiguratrice du campus du camp jacob, **Madame Gatibelza** reconnaît le bon choix de la candidature de Madame Guylaine Aurore.

Puis, **le Vice-président** soumet ces deux lettres de missions polaires au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|---|----------------------------------|----|
| <i>Les lettres de mission polaires aux affaires juridiques et pour la préfiguratrice du campus du camp jacob sont approuvées à l'unanimité des votants.</i> | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

Monsieur AMORIN arrive et le vice-président décide de finir ce point avant de lui passer la parole.

S'agissant des charges de missions polaires, le Vice-président annonce que les premiers bilans, transmis aux membres du conseil, sont pour la vie des campus et les relations académiques.

Il pense réunir les chargés de mission polaires, prochainement, pour faire le bilan.

Monsieur Larrouy s'interroge sur les activités culturelles du pôle Guadeloupe ?

Monsieur Nuiro répond que les activités culturelles ont repris en mars 2018.

Le Vice-président affirme que les chargés de mission vie des campus sont très dynamiques.

Madame Gatibelza reconnaît que l'on parle beaucoup de culture, dans la charge de mission vie des campus. Selon elle, il y a un manque d'élargissement de cette mission.

Monsieur Nuiro répond que la priorité était de remettre en marche la culture, priorité donnée, mais il y a aussi des activités autour du sport et de la santé.

Monsieur Alice s'indigne car l'information n'est pas systématiquement apportée aux membres du conseil polaire. Il illustre par les manifestations polaires (concerts, conférences) qu'il a su par hasard.

Le vice-président promet que le collègue chargé de la communication polaire rajoutera les membres du conseil polaire, dans sa liste de diffusion.

Monsieur Nuiro poursuit que ce collègue assure aussi une publication mensuelle des activités polaires.

Monsieur Gerardin sensibilise les membres sur le fait dès la rentrée 2018, les étudiants verseront au CROUS tous les fonds destinés à la culture, à la santé... Ceux-ci seront reversés à l'Université, sur appel à projets.

Monsieur Larrouy signale que cette année, les étudiants n'ont bénéficié ni d'aides, ni de financement pour leur projet de film. Il souhaite qu'à l'avenir que les étudiants soient soutenus dans leurs actions.

Le vice-président rappelle que des locaux mis à disposition des élus et des associations sont disponibles sur le campus de Fouillole

Le vice-président étudiant confirme cette possibilité, sur simple demande écrite.

Monsieur Geoffroy félicite les deux chargés de mission polaires affectés à la vie des Campus pour la réalisation d'un travail de grande qualité.

Le vice-président poursuit sur le chargé de mission aux affaires académiques, monsieur Nanhou est très actif et sait se rendre disponible pour les besoins polaires.

Monsieur Gérardin s'interroge sur la participation du chargé de mission au conseil d'administration de la chancellerie ?

Puis, à la demande du **Vice-président**, monsieur Leticee, chargé de mission de la formation continue présente son bilan : il y a eu un changement de direction à la formation continue, sans une passation de pouvoir. Il a fallu gérer les situations de crises, par exemple la LP d'environnement, la LP AZUR, amener ces formations à terme, pour éviter d'écorner l'image de l'UA. Il devient nécessaire d'instituer un conseil de gestion à la formation continue, de réviser le référentiel des coordonnateurs et de redéfinir leurs missions. Il y a un problème d'insécurité dans les locaux actuels, pour les sorties au-delà de 21h, même si une prestation de sécurité existe, mais elle est insuffisante. Enfin, il souhaiterait, en concertation avec les doyens des composantes, la redynamisation de la formation continue. Les objectifs fixés seront que les enseignements dispensés en formation initiale soient aussi accessibles en formation continue et en apprentissage.

Le vice-président confirme les problèmes de sécurité ainsi que les difficultés d'accès à la Wifi. En l'état, selon le personnel informatique, tout le câblage est à refaire.

Il poursuit que le chargé de mission polaire sécurité est très actif. Il connaît bien son dossier ce qui facilite les travaux. La commission de sécurité est passée le 09 avril dernier à l'amphithéâtre Gerty Archimède, l'avis est donc favorable. Par ailleurs, il prépare la commission de sécurité à la faculté de médecine, afin d'éviter sa fermeture.

Monsieur Nuiro indique que lors des négociations entre la gouvernance de l'Université et les collectif d'étudiants de l'UFR STAPS, le pôle participe au comité de suivi et est partie prenante dans la signature du protocole :

- En contribuant à la couverture administrative de l'UFR STAPS pour renforcer l'équipe administrative en raison de l'absence de la responsable administrative de la composante, à hauteur de 37h30,
- En renforçant la mutualisation de salles de cours du campus afin de répondre aux besoins de la composante,
- En contactant le prestataire Karulis, en vue de proposer des tarifs préférentiels aux heures creuses ou pour une prise en charge partielle des étudiants vers les infrastructures sportives distantes,
- En équipant l'amphithéâtre du bâtiment recherche en matériel audio-vidéo, Wifi, et de prises de courant pour les usagers,

- En informant les étudiants des dispositifs d'aide sociale et pédagogiques existants (FSDIE).

Il reste encore des points à finaliser.

Monsieur Montauban, doyen de l'UFR SJE, s'informe sur les bénéficiaires de ses tarifs préférentiels, concernent-ils tous les étudiants du pôle Guadeloupe ?

Monsieur Nuiro répond dans l'affirmation. Il ne peut pas avoir de discrimination entre les étudiants.

Monsieur Alice demande des précisions sur les locaux prévus pour les enseignements de l'UFR STAPS ? Peut-on envisager l'acquisition d'algécos ?

Le Vice-président exprime sa réticence pour l'installation d'algécos, car ces dispositifs provisoires deviennent à long terme définitifs.

Son souhait serait l'éradication des algécos sur le campus de Fouillole, et envisager des projets de constructions.

Monsieur Haral indique que le taux d'occupation des locaux du campus de Fouillole serait d'environ 60% sur l'année universitaire. Il faut optimiser leur occupation. Pour les locaux en préfabriqués, ils sont en fin de vie, un plan de réhabilitation est en cours.

Le Vice-président annonce la constitution d'une commission polaire hyperplanning.

Monsieur Larrouy déclare que l'absence des infrastructures sportives sur le campus de Fouillole pénalisent fortement les étudiants.

Monsieur Nuiro précise que des discussions avec le conseil départemental et la mairie de Pointe-à-Pitre ont débuté pour récupérer le complexe sportif de Fouillole et l'adapter aux activités sportives des étudiants. Il reste à finaliser la situation du personnel en poste.

Pour **Monsieur Larrouy**, un tarif heure creuse proposé aux étudiants, n'est pas optimal. Pour Karulis, le tarif jeune est tout simplement le tarif étudiant.

Monsieur Nuiro répond que les discussions concernent le tarif spécifique et le tarif heure creuse. Une enquête sera proposée, pour connaître les effectifs potentiels.

Le tarif étudiant est déjà proposé.

Monsieur Hertogh dit comprendre la position du Vice-Président, sur les algécos. Il rappelle que l'UFR STAPS n'a pas de salles de cours et que sur hyperplanning, logiciel de gestion des salles, la mutualisation est compliquée. Il faut avoir le droit de réserver car les composantes où sont affectées les salles, sont prioritaires. L'algéco est peut-être une mauvaise solution mais c'est la meilleure temporaire. Il conclut qu'il faut envisager le problème de l'UFR STAPS à plusieurs échelles :

- Des solutions à court terme, pour éviter des crises des étudiants ou des situations d'opposition,
- A long terme, construire des locaux, pour donner des solutions pérennes à la composante qui grandit.

Monsieur Nuiro confie qu'à la conférence des doyens a pour objectifs en outre la mutualisation des locaux d'enseignement.

Le principe de salles appartenant à une composante sera remis en discussion.

Monsieur Hertogh prend bonne notes, mais souligne la difficulté de revenir sur les acquis.

Le vice-président précise qu'il est indispensable que la volonté et la visibilité soient nettes. Il existe certes des réalités, mais il faut les affronter et trouver des solutions pour avancer.

A l'issue de ce débat, ces premiers bilans des missions polaires sont soumis au vote des conseillers, par le Vice-président. Le résultat est le suivant :

| | | |
|---|----------------------------------|-----------|
| <i>Les premiers bilans des missions polaires, sont approuvés à l'unanimité des votants.</i> | <i>Ne prend pas part au vote</i> | <i>0</i> |
| | <i>Abstentions</i> | <i>0</i> |
| | <i>Contre</i> | <i>0</i> |
| | <i>Pour</i> | <i>14</i> |

Monsieur Aurélien AMORIN, Directeur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'insertion, pour la Région Guadeloupe, est accueilli par le conseil polaire.

Il a tenu à répondre à cette invitation du vice-président, et est aussi content de rencontrer les conseillers et présenter les éléments forts de la politique régionale et précise qu'il a déjà un partenariat avec l'Université par des expériences en formation continue.

La question est comment la Région finance la formation ? La Région a la compétence pour la formation, l'orientation pour les publics prioritaires comme les demandeurs d'emplois.

- 1- Dans l'ambition de l'UA, pôle Guadeloupe, le financement des formations en formation continue mobilise le FSE pour les crédits d'investissement et de fonctionnement.
- 2- Pour l'alternance, la région Guadeloupe souhaite que des CFA développent des licences et des masters en alternance à condition de régler l'accueil des stagiaires dans les entreprises.
- 3- L'adaptation des formations au plan d'investissement des compétences pour les publics jeunes et de bas niveau et pour répondre aux besoins des entreprises.

La question est comment l'enseignement supérieur peut répondre aux besoins des chefs d'entreprises, par un plan d'accompagnement des jeunes diplômés ? L'économie de la Guadeloupe est composée de très, très petites entreprises, donc il est nécessaire de former pour répondre aux demandes des professionnels.

Quelles sont les formations professionnelles attractives ou prioritaires proposées aux jeunes pour occuper des postes ?

Il existe des dispositifs individuels pour des formations réalisées à l'extérieur de la Guadeloupe, dès qu'elles répondent aux orientations sur la stratégie régionale.

La phase d'amorçage est programmée pour fin juillet 2018.

Des financements sont aussi possibles pour l'équipement des locaux (wifi...). Il suffit de déposer une demande de subvention d'investissement pour équiper les locaux à destination des stagiaires.

Il précise que la procédure est que la région mobilise les crédits du FSE. Quand la Formation continue dépose un dossier de financement, la Région Guadeloupe préfinance puis récupère à 80%, si toutes les dépenses sont bien justifiées.

Monsieur Gérardin est ravi de discuter avec ce partenaire prescripteur aussi important. Il déplore le fait que l'Université n'ait pas été associée à l'élaboration du programme régional d'orientation professionnelle

Il faudrait réfléchir sur les difficultés du maillage des petites entreprises et d'adapter des formations sur le modèle des grandes entreprises et de la réalité locale ?

Monsieur Amorin dit qu'il s'agit maintenant d'acter le début de la construction de quelque chose. Souvent il y a confusion entre le Rectorat et l'Université, c'est cela qui s'est passé avec la loi. Il acte que l'Université est un partenaire à part entière.

Des travaux sont menés pour structurer une offre de formation qui colle aux besoins du territoire par l'universarisation des formations sanitaires et sociales.

Le Vice-président dit que maintenant cette rencontre est amorcée, il faut garder le contact et informé le pôle.

L'UA doit s'ouvrir sur le monde professionnel, sinon elle passerait à côté d'une partie de ses missions.

Monsieur Gérardin informe de la réforme sur la réussite et l'orientation des étudiants et en particulier la possibilité d'une année de césure pour les étudiants. Une réflexion doit être menée sur le schéma de développement régional pour envisager des années de séquence de professionnalisation dans les secteurs prioritaires de compétences liées au cursus des étudiants.

Monsieur Amarin précise que la Région Guadeloupe est évaluée sur la baisse des demandeurs d'emplois, les réponses apportées aux besoins de l'économie et à la création d'entreprises.

Monsieur Montauban sensibilise sur le nombre d'étudiants désireux de s'inscrire en BTS et qui se trouvent finalement en licence. Ce diagnostic doit être pris en compte dans la volonté de réussir des étudiants. Il faut un partenariat gagnant-gagnant

Monsieur Amarin souligne que l'on est en phase de se dire est-ce-que la Région prend en charge les salaires de la 1^{ère} année. Pour cela, les entreprises devront jouer le jeu. Mais l'impact budgétaire freine l'expérimentation.

Madame Hanss remercie Monsieur Amarin et souligne que régulièrement l'Université, par conventions, cherche des solutions pour les demandeurs d'emplois et les jeunes.

Madame Gatibelza note que pour l'apprentissage et l'alternance, la difficulté est de trouver des entreprises pour les stagiaires, car en l'absence, ils se tournent vers les collectivités locales.

La solution proposée pour les entreprises, ne concerne pas les collectivités locales.

Monsieur Amarin note que tout cela fait partie du diagnostic des pistes à travailler pour trouver des solutions.

Pour le Vice-président, il est nécessaire de créer un observatoire de l'offre de formation.

Monsieur Amarin souligne l'existence d'un observatoire régional, maintenant il y a une nécessité de s'associer directement avec le monde universitaire du pôle.

A l'issue de ces échanges, le **Vice-président et les membres du conseil** remercient monsieur Amorian de sa disponibilité.

Des travaux de partenariat seront établis en vue de financer des dépenses de fonctionnement et de l'investissement de la formation sur le pôle Guadeloupe

3. Commission des statuts du pôle Guadeloupe

Le Vice-président présente la composition de cette commission qui consiste à préparer les statuts du pôle et des composantes.

Le Vice-président soumet alors au conseil polaire la composition de cette commission polaire des statuts. Elle est composée comme suit :

Président :

Monsieur Sainte-Croix Raudzuel

Membres :

Monsieur Loïc Vatna

Madame Brigitte Facorat

Monsieur Joël Raboteur

Monsieur Georges Calixte

Monsieur Gérardin remercie le pôle de cette initiative qui donnera les outils nécessaires pour un fonctionnement polaire régulier.

Puis, **le Vice-président** soumet cette commission polaire des statuts au vote des conseillers, par le résultat suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| La composition de la commission polaire des statuts est approuvée à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

4. Conventions

A la demande du **Vice-président**, madame **Cyrille** présente ce dossier. Il s'agit tout d'abord de régulariser des conventions de prestations de services, pour permettre le paiement des factures des dépenses réalisées.

- ✓ Convention UA/Association Cuba pour une prestation de concerts dans le cadre du colloque international Violetta Para, pour 450 €,
- ✓ Convention UA/APIGUA pour une prestation apicole dans le cadre de la fête de la science de 150 €,
- ✓ Convention UA/Presta 97 pour une prestation événementielle dans le cadre du colloque international Violetta Para de 1844,50 €,

- ✓ Convention UA/Presta 97 pour une prestation événementielle dans le cadre de la cérémonie de rentrée solennelle des formations d'ingénieurs de 813,75 €,
- ✓ Convention UA/EURL GDT pour une prestation de décoration dans le cadre du Nwel des enfants du pôle Guadeloupe pour 542,5 €.

Elle précise en outre que les engagements juridiques sont faits, les crédits de paiement sont disponibles et les conventions sont validées par le service juridique.

A la demande du **Vice-président**, le conseil polaire se prononce au vote sur la régularisation de ces conventions de prestations de services. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| La régularisation de ces conventions de prestations de services est approuvée à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

Puis **madame Hanss** présente ces conventions de la formation continue :

- ✓ Convention UA/CNED : il s'agit du renouvellement de la collaboration pour la formation à distance des DAEU A et B. Elle indique les rôles des parties et les tarifications.
- ✓ Convention UA/Université de Rennes en vue de la collaboration pour la LP administration et sécurité des réseaux.

Monsieur Gérardin s'informe de la validation de ces conventions par la CFVU.

Madame Hanss répond que la convention UA/Université de Rennes a bien été validée par la CFVU.

S'agissant de la convention UA/CNED, elle répond par la négative, car cette accréditation est portée par l'UA.

Madame Gatibelza rappelle que cette formation DAEU, créée en 1976, insuffle la naissance de la formation continue. C'est un diplôme de promotion d'un public de niveau V.

Madame Hanss confirme le financement de cette formation par la Région et la promotion sociale de ce public (enseignants, docteurs...).

Pour le partenariat signé avec l'Université de Rennes, **monsieur Geoffroy** est désagréablement surpris, car cette LP administration et sécurité des réseaux est enseignée à l'Université des Antilles.

Les étudiants sont inscrits à l'Université de Rennes qui encaisse les droits universitaires. L'Université des Antilles doit payer très chère cette collaboration (missions, enseignements...) alors qu'elle dispose de ses compétences sur place. Ce sont des thématiques dispensées à l'UA encadrées par un département d'enseignement et un laboratoire. Il suppose qu'il y a sûrement eu un problème de communication entre la FC et le département de Math/info. C'est l'exemple qui montre que les Universités hexagonales font leur marché, et Guadeloupe formation les finance.

Il suggère que l'UA soit plus présente dans la formation continue.

Le Vice-président confirme que des universitaires de l'UA interviennent dans cette formation.

Monsieur Leticee précise que madame Gaucher intervient à double titres, comme enseignante et en qualité de coordinatrice de la formation. A charge pour elle de recruter en priorité des enseignants sur place.

Il souligne que toutes ces conventions ont bien été négociées par l'ancienne direction. Il devient urgent que la formation continue porte des formations accréditées en priorité par l'UA.

Monsieur Geoffroy salue cette réponse et cet effort pour changer de cap. Car pour l'instant l'Université des Antilles coordonne avec ses ressources humaines Guadeloupe formation finance, et l'Université de Rennes en tire profit. Tout cela est inacceptable.

Monsieur Leticee conclut que de nombreuses formations en FC sont assurées par des non universitaires, ce qui rend difficile les liaisons avec l'UA.

A contrario, nous universitaires sommes réticents à travailler en formation continue.

Madame Cassin s'enquiert des conditions initiées pour un changement de direction

Madame Hanss répond que la nouvelle offre de formation sera définie à partir de la nouvelle accréditation de l'Université des Antilles.

Madame Cassin s'interroge sur la nécessité de valider un tel dossier.

Le **chargé de mission polaire** explique que l'UA n'est pas habituée à gérer ce type de public et des engagements sont déjà pris avec les étudiants, le financeur, pôle emploi.

Des rencontres sont prévues auprès des doyens afin de les sensibiliser afin d'intégrer ce nouveau public en formation initiale.

Madame Hanss rappelle que cette convention est signée que pour 2017-2018. Elle explique la difficulté à recruter des enseignants, car les conditions ne sont pas incitatives.

Il faut compter 10 étapes administratives dans la constitution du dossier de recrutement et 15 mois avant le versement des salaires.

Monsieur Larrouy s'inquiète si un avis défavorable est donné à cette convention. Quel sera donc l'avenir des étudiants déjà inscrits ?

Madame Gatibelza adhère aux propos de monsieur Geoffroy. Maintenant compte-tenu des interventions de monsieur Leticee qui déclare qu'il s'agit désormais pour la formation continue de s'orienter en priorité vers les compétences locales. Elle reconnaît qu'il est difficile de ne pas voter une convention de formation en cours.

Monsieur Gérardin est aussi inquiet des difficultés de recrutement des intervenants. Sera-t-il possible de délivrer cette formation ?

Monsieur Leticee reconnaît que dans ce partenariat, l'Université de Rennes est très bénéficiaire. Le désistement des professionnels locaux, a retardé le démarrage de ces formations. Maintenant, il s'agit de préserver l'image de l'Université.

Monsieur Geoffroy souligne que ce conseil polaire doit se prononcer sur une formation qui a démarré en septembre 2017.

Selon l'article 9, la durée n'est pas précisée, n'est pas claire.

Madame Cassin demande qu'à l'avenir, ces conventions soient présentées plutôt au conseil polaire.

plus tôt

Monsieur Alice exprime son embarras par l'aspect rétroactif et le coût de cette convention.

Le Vice-président partage tous ces avis mais souligne qu'il s'agit d'une situation urgente à régler.

Monsieur Hertogh rappelle l'article 11 permet de dénoncer cette convention, dès juin 2018.

Il serait aussi favorable, à l'avenir, si la demande existe que cette formation soit adossée à l'accréditation de l'UA.

Pour madame Hanss, la formation continue envisage de ne pas reconduire en 2019, cette formation. Car au niveau économique, le marché du travail est restreint, l'insertion professionnelle de tous ces diplômés reste très difficile.

Monsieur Geoffroy s'informe sur le nombre de stagiaires inscrits à cette formation ?

Madame Hanss répond 12 inscrits.

Monsieur Montauban s'enquiert sur la date de démarrage de cette formation et sur ses motivations d'ouverture ?

Madame Hanss indique que le démarrage est en janvier 2018. Cette formation répond à une demande locale suivie d'enquêtes d'insertion.

Après tous ces échanges, **le vice-président** met au vote ces conventions

Le Vice-président soumet au vote des conseillers, les 6 premières conventions. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| Les 6 premières conventions sont approuvées à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

Puis, le Vice-président soumet au vote des conseillers, la convention UA/Université de Rennes. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| La convention UA/Rennes signée uniquement pour la promotion 2017-2018 est approuvée à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 3 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 11 |

B. Campagne d'ATER 2018

Le Vice-président présente le recensement des dix-neuf demandes de publication d'ATER sur le pôle Guadeloupe (voir annexe 1).

Madame Keclard s'interroge sur le support ATER N°450, de la section 64^{ème}, en biologie moléculaire, pour lequel le laboratoire d'accueil n'est pas indiqué.

Monsieur Nuiro répond que le support est adossé à plusieurs laboratoires.

Ce point n'appelant de discussions, **le Vice-président** le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| La campagne d'ATER 2018 est approuvée à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 1 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 13 |

Le Vice-président continue sur les besoins exprimés par les composantes en tension (annexe 2) :

- DPLSH : 4
- IUT : 3
- UFR STAPS : 4

Les composantes sont attirées davantage sur des postes d'enseignants-chercheurs contractuels.

Monsieur Nuiro explique que l'objectif de ce document est de le faire valider par le conseil polaire en cas de création ou de vacance de poste.

Madame Gatibelza valide les demandes de l'UFR STAPS, cela ~~qui~~ répondra à leur difficulté.

Le Vice-président souligne la création de 2 emplois à l'UFR STAPS par le ministère.

Monsieur Hertogh comptabilise 11 demandes et souhaite un classement des composantes nécessiteuses. Il fait remarquer que la notion de composante en tension est définie au niveau national et reste inquiet pour le DPLSH et l'UFR STAPS ;

Monsieur Gérardin informe que les filières dites en tension sont celles qui ont des demandes d'inscription supérieures à leur capacité d'accueil. A l'UA, il y a les départements LEA, l'administration publique, le STAPS, la PACES, les Sciences de l'Ingénieur, SVT et les sciences de la santé. Il sera donc difficile de faire un classement.

Le vice-président propose de classer, le DPLSH puis l'UFR STAPS.

Madame Cassin s'oppose à ce classement. Cela sera possible dès la création de ces emplois.

Madame Keclard ne comprend ce vote. Pour elle, ce tableau est une information donnée dans l'attente des postes.

Messieurs Geoffroy et Montauban adhèrent aussi à ses propos.

Puis à la demande du Vice-président, **monsieur Montauban** présente la demande de prolongation du contrat de travail d'un professeur invité, qui serait recruté pour quatre mois au lieu de deux mois, sur le support 05PR0632 pour l'année universitaire 2017-2018.

Il confirme que le poste est vacant et que ce recrutement est donc possible, et validé par le conseil restreint d'UFR.

Puis, le **Vice-président** soumet cette demande de prolongation au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| La prolongation de la durée du contrat de travail à 4 mois du professeur invité est approuvée à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

C. Affaires financières

5. BR1- 2018

Madame Cyrille présente le BR1. Elle précise que les travaux de la commission des moyens ne sont pas terminés. Pour ce BR1, le pôle a collecté les besoins budgétaires et les recettes attendues de ces composantes.

- Les recettes sont de : 268 499€
- Les dépenses estimées à : 1 438 594 €

Les membres du conseil s'interrogent sur l'absence des budgets de la faculté de médecine et de la Bibliothèque universitaire.

Monsieur Geoffroy s'informe de la contribution financière de la médecine et de la BU aux dépenses de fonctionnement du pôle.

Madame Cyrille répond par la négative.

Monsieur Gérardin remercie ces données en termes de recettes et de dépenses du pôle, mais s'interroge sur le statut de ce document si la bilatérale n'est pas finalisée.

Le Vice-président précise que le dialogue budgétaire n'est pas terminé, que le BR1-2018 sera présenté et voté par le conseil polaire, dans sa prochaine séance.

A la demande du vice-président, **Madame Cyrille** présente les tableaux explicatifs des charges de téléphonie polaires pour 2017 et 2018.

Pour rappel, cette charge de téléphonie était comme suivie :

- En 2017 : le coût total était de 127 868€ dont 104 079 €, soit 75% reversés par les composantes et services communs.
- En 2018, le coût total est de 80 030€, avec une baisse conséquence de ce poste de dépense, 87% seront reversés par les composantes et services communs. Les explications sont multiples, le changement de prestataire, les nouvelles règles d'ouverture des accès de téléphonie, ...

La participation des composantes du pôle Guadeloupe passerait donc de 65% à 80% en 2018.

Pour la faculté de médecine et les services transversaux, le taux de reversement reste à 100%.

Puis, le **Vice-président** soumet ces taux de reversement de la téléphonie au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| Ces taux de reversement de la téléphonie pour 2018 sont approuvés à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

6. Achat d'un véhicule de service

Madame Cyrille informe les membres que conformément aux décisions du conseil du 27 février 2018, le PUR a procédé à la location d'un véhicule PEUGEOT 208 essence, pour la période du 09/04/2018 au 30/06/2018, et trois personnels du PUR sont habilités à conduire ce véhicule.

La dépense est de 2 025€ avec une franchise de 900€.

Pour ce qui de l'acquisition du véhicule de service, après les renseignements pris auprès des concessionnaires locaux et de l'UGAP, l'offre la plus pertinente en terme de cout est celle proposée par l'UGAP, puisqu'elle ne grève pas les dépenses de fonctionnement du Pôle et constitue une dépense d'investissement.

Cette offre de 14 802,55 € comprend la livraison chez le concessionnaire en Guadeloupe.

Madame Hanss répète que cet achat de véhicule peut émarger sur les fonds européens, lors de la constitution des demandes de subvention.

Après, le **Vice-président** soumet la location d'un véhicule et l'achat d'un véhicule selon l'offre d'UGAP au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|---|
| La proposition de location du véhicule PEUGEOT 208 et l'offre UGAP relatif à | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |

| | | |
|--|-------------|----|
| l'achat d'un véhicule de service sont approuvés à l'unanimité des votants. | <i>Pour</i> | 14 |
|--|-------------|----|

7. Projet d'avenant du CPO 2015-2018

Le Vice-président alerte les membres du conseil des nombreux rejets comptables liés à l'imputation comptable. Pour l'agent-comptable, ces dépenses effectuées sur les crédits CPO, de valeur importante, ne relèvent pas de l'investissement mais doivent être budgétisées en fonctionnement.

Cela paralyse le fonctionnement du pôle et alourdi le travail des administratifs. Il rappelle enfin que l'Agent-comptable doit être au service de l'établissement. Le Président en est informé, un courrier lui sera adressé.

Madame Cassin souhaite que le conseil polaire soit associé à ce courrier.

Monsieur Gérardin reconnaît l'existence des règles comptables, mais on a un vrai souci de légitimité de cet agent-comptable, qui convoque et donne des ordres aux gestionnaires des composantes, sans en informer les RAF.

Le Vice-président rapporte au conseil, qu'en 2017, près de 226 000€ de factures EDF sont demeurées impayées. Le PUR a été sollicité pour que cette dépense soit prélevée sur son budget 2018. Il n'en n'était pas question.

Aussi, le PUR avait obtenu un accord de principe pour l'acquisition d'un surpresseur pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable du bâtiment recherche. Aujourd'hui, cela n'est plus d'actualité, ce qui crée des désordres et des problèmes d'hygiène et de sécurité dans ce bâtiment.

Il déplore que les blocages existent en interne, ce qui empêche l'évolution et le fonctionnement du pôle.

Monsieur Nuiro souligne que le vice-président est un acteur politique, il est anormal que les administratifs, à titre d'exemple le DAF lui donne des ordres. Il y a donc vice dans la forme et le fond.

Monsieur Geoffroy affirme qu'il y a deux problèmes :

- Celui du DAF qui est sous l'autorité directe du Président, ~~qui peut être recadré rapidement~~;
- Et celui de la séparation de pouvoir entre l'ordonnateur et le comptable.

Le Vice-président peut donc signifier son mécontentement à l'encontre de l'Agent-comptable sur la manière de gérer les affaires comptables du pôle.

Le Vice-président salue cette remarque.

Madame Cassin propose que le conseil polaire vote une motion.

Puis, le **Vice-président** soumet la motion au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| La motion est approuvée à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

Puis à la demande du Vice-président, **madame Cyrille** présente la situation d'exécution des dépenses de ce CPO, à la date du 18 avril 2017 :

- Sur les crédits encore disponibles de 1 608 642,91 €,
- 1 038 878 € ont été réellement engagés,
- Le solde est de 569 764 €.

Il s'agit en l'occurrence des devis manquants pour les projets portés par :

- L'IUT : 111 626,81 € (les devis sont arrivés ce matin),
- Le CRIG : 219 032 €,
- La faculté de Médecine : 100 000 € (attente du lancement du marché).

Puis, le **Vice-président** soumet au vote des conseillers l'exécution budgétaire du CPO. Le résultat est le suivant :

| | | |
|--|----------------------------------|----|
| Le bilan financier est approuvé à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

Un courrier a été envoyé à la Région Guadeloupe pour conclure cet avenant.

D. Affaires pédagogiques et vie universitaire

Campagne FSDIE 2018

A la demande du Vice-président, le **vice-président étudiant** présente cette campagne FSDIE.

Le constat est qu'en 2018, les demandes du volet social sont plus nombreuses, que celles du volet associatif. La CFVU en a tenu compte et propose la modification de la répartition financière entre le volet associatif et le volet social.

Puis il présente les 10 projets présentés par les associations et les 12 dossiers anonymes de l'aide sociale

Monsieur Geoffroy regrette ce fort déséquilibre entre les projets festifs des associations par rapport aux problèmes d'illettrismes, de santé ou d'environnement.

Le **Vice-président étudiant** rétorque qu'il a aussi les mêmes regrets. Il y avait un projet d'environnement sur la collecte des déchets et de valorisation qui n'a pas prévu de financement.

Le **Vice-président** assure que ce projet est en cours et sera réalisé par un autre porteur en collaboration avec les étudiants ingénieurs. Cela fait aussi parti de la politique du pôle.

Monsieur Larrouy affirme que les étudiants ont tenu compte des propos du Vice-président prononcés, l'an dernier. Ils ont prospecté des partenaires à l'externe.

Leurs projets seront financés en partie par la DEAL.

Madame Keclard se renseigne sur la soirée de désintégration portée par l'EIG.

Monsieur Larrouy déclare que c'est une manifestation de fin d'année universitaire ouverte à tous les étudiants.

Monsieur Geoffroy reconnaît que les propositions des étudiants devront être davantage liées à leurs compétences et à leurs formations.

A l'issue des échanges, le conseil de pôle valide des avis de la CFVU sur :

- La ventilation de la subvention FSDIE 2018, proposée comme suit :
 - 70% pour le volet associatif,
 - 30% pour le volet aide social.

- Puis les attributions de la subvention FSDIE 2018 –volet associatif
 - Association Medik West Indies, 2 projets pour un budget total de 36 114,00€ : subvention FSDIE accordée 8 000€.
 - Association EIG, 5 projets pour un budget total de 11 065€ : subvention FSDIE accordée 6 100€.
 - Association cristal Impact Universitaire, 2 projets pour un budget total de 2 400€, pas de subvention FSDIE accordée.

- Puis les attributions de la subvention FSDIE 2018 –volet aide sociale, modifiée comme suit :

| Identification FSDIE | Montant de l'Aide accordée |
|----------------------|--|
| 2018-01 | 4022.00€ dont 3 222€ versée directement au CROUS |
| 2018-02 | 1 500€ |
| 2018-03 | 0€ |
| 2018-04 | 878€ |
| 2018-05 | 1 500€ |
| 2018-06 | 2 000€ |
| 2018-07 | 2 300€ |
| 2018-08 | 0€ |
| 2018-09 | 2 000€ |
| 2018-10 | 2 500€ |
| 16 900 € | |

Puis, le Vice-président soumet tous ces propositions FSDIE au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|---|----------------------------------|----|
| Les décisions de la CFVU sur le FSDIE 2018 sont approuvées à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 0 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 14 |

8. Conventions

A la demande du Vice-président, la **Directrice du service de formation continue présente** des conventions de partenariats pour des formations dispensées en 2017-2018, déjà validées par la CFVU :

- a. Licence professionnelle Génie civil et construction en zone intertropicale ; c'est une adaptation du diplôme de la formation initiale dispensée à l'Université des Antilles, pour 12 apprenants,
- b. Licence professionnelle Gestion des Ressources Humaine ; c'est une adaptation du diplôme de la formation initiale dispensée à l'Université des Antilles, pour 15 apprenants,
- c. Master 2 professionnel Marketing des Services ; c'est un partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale, 15 apprenants,
- d. Licence professionnelle Intervention sociale ; c'est un partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (Dunkerque), 15 apprenants

Madame Cyrille rajoute que ce vote des conventions, permettrait la régularisation des situations des étudiants (inscription dans Apogée, assurance, BU...)

Puis, **le Vice-président** les soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

| | | |
|---|----------------------------------|----|
| Les demandes d'ouverture de ces diplômes en formation continue, pour l'année universitaire 2017-2018 sont approuvées à l'unanimité des votants. | <i>Ne prend pas part au vote</i> | 0 |
| | <i>Abstentions</i> | 1 |
| | <i>Contre</i> | 0 |
| | <i>Pour</i> | 13 |

Cependant, pour tout renouvellement, le conseil polaire exige la révision des clauses de ces conventions de partenariats. La convention Rennes est signée et valable uniquement pour cette promotion 2017-2018.

9. Règlement intérieur de l'EVEA : *ce point est reporté au prochain conseil.*

E. Affaires - commission de recherche : *ce point est reporté car faute de quorum la commission recherche ne s'est pas réunie.*

F. Questions diverses

Tous les points ont été abordés en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président reconnaît que cette séance était passionnante et dense.

Il la clos à 12h30.

